

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1.336 portant désignation des fonctionnaires chargés de la vérification des caisses et portefeuilles aux comptables des divers services de la Colonie

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 décembre 1945

Numéro JO  
n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro  
31 décembre 1945

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 13 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article n° 392 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

La situation des caisses et porte-feuilles des comptables des divers services de la Colonie sera vérifiée à la date du 31 décembre 1945, après arrêt des opérations de la journée par les fonctionnaires désignés ci-après Trésor : Colonies; M Lefebvre Administrateur des P.T.T. des : M. Mazarguil Adjoint principal S.C des Colonies; Douanes : M. Pinson Administrateur des Colonies; Travaux Publics teur-Adjoint : M. Langié Administra des Colonies; Usine Electrique principal H.C. : M. Soubielle Adjoint des SC.; Enregistrement : M. Boutonnai Administrateur des Colonies; Hôpital ; M. Raymond Adjoint des Services Civils ; Caisse des Menues recettes du Service Local : M. Cope Payeur; Caisses d'avances du Lac Assal: M. Lombardo Ingénieur météorologiste :

#### Art. 2

— La présente décision sera enre gistrée. publiée et communiquée partout où besoin sera.

**J. CHALVET.**